



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 15 juillet 2020

Dengue : malgré une baisse des cas, le virus circule toujours à La Réunion

La tendance à la baisse du nombre de cas de dengue se poursuit avec une centaine de cas recensés par semaine. Ainsi, du 29 juin au 5 juillet, 151 cas de dengue ont été confirmés dans 22 communes de l'île. La majorité des cas se situe dans l'ouest, à Saint-Paul et Saint-Leu, ainsi que dans le sud, à Saint-Pierre. La préfecture et l'ARS rappellent à la population l'importance des mesures de prévention essentielles pour freiner l'épidémie de dengue sur le territoire : consulter rapidement un médecin en cas de symptômes, se protéger des piqûres de moustiques et continuer à se protéger même malade pour protéger ses proches, et éliminer les gîtes larvaires tout autour de son domicile.

Situation épidémiologique au 15 juillet 2020

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

22 communes continuent d'être concernées par une circulation virale.

Le nombre de cas augmente dans l'ouest (47% des cas). Saint-Paul et Saint-Leu restent les communes les plus touchées.

Une baisse de cas est observée dans le sud (37%), avec un principal foyer à Saint-Pierre.

Dans le nord-est, la situation se stabilise. Le virus circule principalement à Saint-Benoit et à Sainte-Suzanne.

Les principaux regroupements de cas (foyers de dengue) :

Région Sud

- **Saint-Louis** (La Chapelle, La Pente Vacoas, la Rivière, Le Verval, Le Bois de Nèfles, Petit Bon Dieu, Le Ruisseau Terres Rouges, Le Gol les Hauts, Le Ouaki, Savignan)
- **Saint-Pierre** (La Ravine Blanche, Condé, La Vallée, Bois d'Olives, Ravine des Cabris, Sainte Céline, Concession, La Cafrine, Ligne Paradis, La Morière, Basse Terre les Bas, Bassin Bœuf, Terre Sainte)
- **Les Avirons** (Le Ruisseau, Barouty, Fond Maurice)
- **L'Etang Salé** (Bois de Nèfles, Les Canots, Lambert, La Roche des Oiseaux)
- **L'Entre-Deux** (La Mare, Le Bras Long, Grand Fond intérieur, Grand Fond extérieur)
- **Le Tampon** (Trois mare les hauts, La Chatoire, Sarda Garriga Bel air, Champcourt, les 400)
- **Saint-Joseph** (Le Plateau)
- **La Petite Ile** (Le Chemin Jessy)

Depuis le début de l'année

- **Plus de 16 300 cas** autochtones confirmés
- **618 hospitalisations**
- **1 684 passages aux urgences**
- **19 décès** (dont 9 directement liés à la dengue)

Région Ouest

- **Saint-Paul** (Carosse, Mont Roquefeuil, Grand Fond Saint Gilles Les Hauts, Le Bernica, Plateau Caillou, La Grande Fontaine, Le Ruisseau, Bouillon, Bellemene, La Plaine, L'Ermitage, La Saline Les Bains, Trou d'Eau)
- **La Possession** (Moulin Joli, Halte-la, Lotissement Dodin, St Laurent, Le Centre-Ville, le Camp Magloire)
- **Saint-Leu** (Piton Saint-Leu, Le Butor, Le Plateau, Bois de Nèfles Piton, le Portail, Quatre Robinets, Stella, Centre-ville, L'Etang, La Fontaine, Les Colimaçons)
- **Le Port** (Cœur saignant, Cité 20 Décembre, Mondon, Cotur, Rivière des Galets)

Région Nord

- **Sainte-Marie** (Beauséjour, La Confiance les bas, La découverte, Les Gaspards, Les Cafés)
- **Saint-Denis** (Vauban, La Providence, Les Camélias, Piton Bois de Nèfles, Le Chaudron)
- **Sainte-Suzanne** (Deux Rives)

Région Est

- **Saint-André** (Ravine Creuse, Cambuston, Fayard, 100 Gaulettes, Lotissement SATEC, Champ Borne)
- **Bras-Panon** (Les Avocats, Libéria, Les Baies Roses)
- **Saint-Benoît** (Centre-Ville, Bras Canot, Bras Fusil, Saint-Anne, Petit Saint-Pierre, La Confiance)

Les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS et du SDIS continuent leurs interventions de démoustication jour et nuit, en appliquant les mesures barrières contre la diffusion du Covid. Ces traitements contre la prolifération de moustiques sont indispensables pour lutter contre la dengue et doivent être accompagnés par les gestes de prévention mis en oeuvre par les Réunionnais.

Recommandations pour lutter contre la dengue

- **Se protéger des piqûres de moustique** (répulsifs, moustiquaires, vêtements longs, diffuseurs), **et continuer à se protéger même malade** pour ne pas contaminer son entourage
- **Vider tout ce qui peut contenir de l'eau à son domicile (gîtes larvaires)** : soucoupes et petits objets, vérification de l'écoulement des gouttières, respect des jours d'enlèvement des déchets...
- **Consulter un médecin en cas d'apparition des symptômes** : fièvre éventuellement associée à des maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements ou fatigue.
Appelez votre médecin avant de vous rendre à son cabinet médical : il décidera avec vous de la meilleure prise en charge (consultation au cabinet ou à distance) et vous orientera vers un laboratoire d'analyses médicales pour confirmation du diagnostic de la dengue.

Ces mesures de protection s'appliquent également aux personnes ayant déjà contracté la dengue.
En effet, avec 3 types de dengue présents sur le territoire, ces personnes peuvent de nouveau être infectées par le virus.



Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 02 62 40 77 77

Mél : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter et Facebook @Prefet974